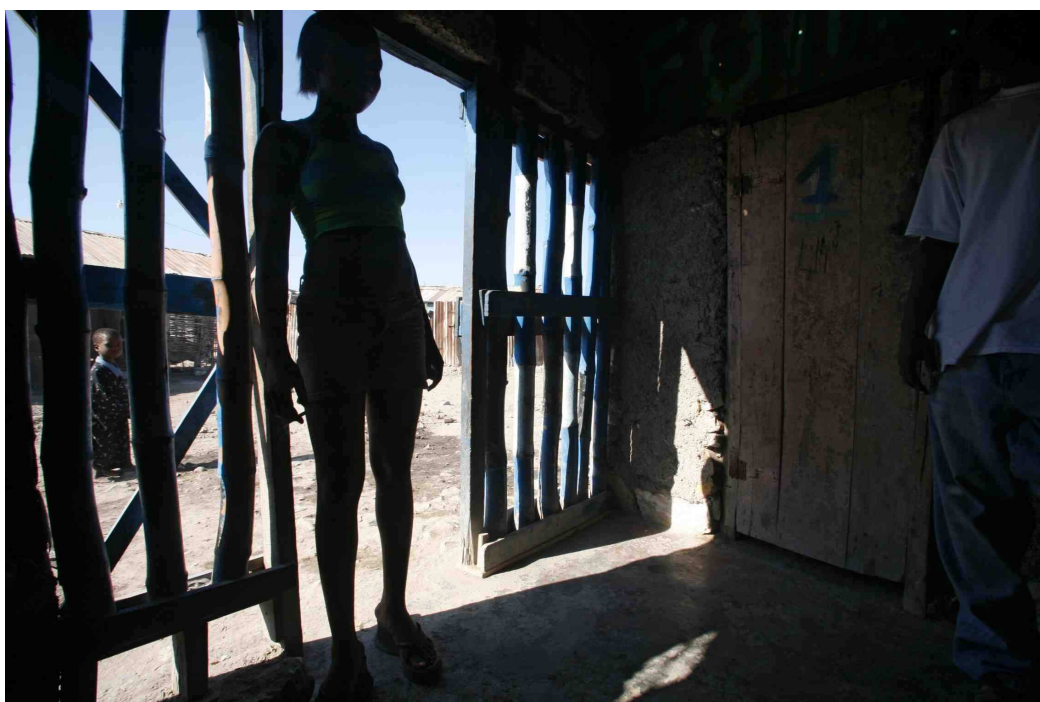


# La traite d'enfants au plan international

La traite des êtres humains figure dans le monde parmi les commerces illégaux les plus lucratifs. Chaque année, près de 2,5 millions de personnes seraient victimes de trafiquants. Près de la moitié sont des enfants.



Copyright: UNICEF/ HQ05-1909/Roger LeMoyné

La traite des êtres humains et des enfants n'est pas un phénomène nouveau mais existe depuis longtemps dans de nombreux pays. Ce qui est nouveau, c'est son ampleur et les distances géographiques qui peuvent être franchies. Le terrain favorable à la traite d'enfants est toutefois resté le même: la pauvreté, la discrimination des femmes et des filles, la discrimination ethnique, le manque d'instruction et d'information, les crises politiques, les conflits armés, les catastrophes naturelles et les crises économiques. Les enfants qui courent le risque d'être victimes de la traite des personnes sont avant tout ceux qui vivent dans des conditions économiques et sociales extrêmes où ils se trouvent privés des structures habituelles, en particulier du réseau protecteur de la famille. Il faut ajouter à cela le danger couru chaque année par près de 40 millions d'enfants qui ne

sont pas inscrits dans un registre à la naissance. Comme ils n'ont pas de papier, il est possible de les enlever et de les transporter sans risquer d'être découverts.

## 2,5 millions de personnes concernées

Selon les estimations de l'OIT, (Organisation internationale du travail) près de 2,5 millions de personnes dans le monde seraient victimes chaque année de trafiquants. Près de la moitié sont des enfants. Des estimations prudentes de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) chiffrent les gains de la traite d'enfants à l'équivalent de 8,4 milliards de francs suisses par an. La plupart des victimes de la traite des êtres humains proviennent d'Asie du Sud-Est, d'Amérique latine, d'Amérique centrale ainsi que des pays d'Europe de l'Est. Les destinations privilégiées

«L'expression 'traite des personnes' [désigne] le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, [...] ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages [...] aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend au minimum l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail forcé [...], l'esclavage [...] ou le prélèvement d'organes.»

Concernant les enfants «le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation sont considérés comme une 'traite des personnes', même s'ils ne font appel à aucun des moyens énoncés [...] » Le terme „enfant“ désigne toute personne âgée de moins de 18 ans .

Les passages cités sont empruntés à l'article 3 du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. [New York] 2000.

sont les Etats-Unis, l'Europe occidentale, le Proche-Orient, le Japon et l'Australie.

## **Exploitation de la main-d'œuvre et exploitation sexuelle**

La traite d'enfants aux fins d'exploitation a lieu dans différents domaines : dans la prostitution, dans le travail domestique, dans les plantations, lors du recrutement d'enfants comme soldats par des groupes armés. Par ailleurs, des enfants sont forcés à commettre des actes délictueux ou à mendier. Les enfants sont souvent attirés par des « rabatteurs » du pays qui promettent un travail bien rémunéré à l'étranger ou dans une grande ville du pays. En réalité, les enfants sont traités comme de la marchandise et exposés à la violence et aux abus sexuels. Les enfants et leurs familles qui espèrent souvent que la vie sera meilleure ailleurs n'ont souvent pas conscience de ces dangers.

Les trafiquants courent généralement un risque très faible d'être découverts, car les lois sont souvent lacunaires ou insuffisamment appliquées. Mais même lorsqu'il est possible de découvrir des filières de trafiquants, les victimes renoncent à une dénonciation par crainte de persécution ou par honte.

## **La mobilisation contre la traite d'enfants au niveau international**

La «Convention relative aux droits de l'enfant» adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies en 1989 constitue l'accord international le plus important en matière de droits de l'enfant. La question de la traite d'enfants figure à l'article 35; la convention a été signée par presque tous les Etats du monde. En matière de lutte contre la traite d'enfants, la convention est complétée par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants ainsi que par le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir,

réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Tous deux sont entrés en vigueur au plan international en 2002 et 2003.

Le Conseil des droits de l'homme a par ailleurs désigné deux rapporteurs spéciaux : le rapporteur spécial sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants ainsi que le rapporteur spécial sur la traite des personnes, en particulier la traite des femmes et la traite des enfants.

## **L'UNICEF lutte contre la traite d'enfants**

En réponse aux rapports concernant la traite d'enfants en Europe du Sud-Est, l'UNICEF a élaboré en 2003 des directives pour la protection des enfants victimes de trafiquants. Ces directives sont utilisées par ailleurs afin d'appliquer des standards dans la façon de repérer et de prendre en charge les victimes de la traite d'enfants.

L'UNICEF publie en outre régulièrement de nouveaux résultats, expériences et connaissances pour servir de bases solides à la lutte contre la traite d'enfants dans le monde. C'est ce qu'a fait UNICEF Suisse aussi en publiant en octobre 2007 le rapport « La traite d'enfants et la Suisse ». Au printemps 2008, le Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF a publié un rapport sur la traite d'enfants en Europe («Child trafficking in Europe»).

Outre le travail de recherche et de collecte des données, l'UNICEF s'investit également au niveau pratique. En 2005, l'UNICEF et les Emirats Arabes Unis ont conclu un traité de rapatriement des enfants qui travaillaient comme jockeys de chameaux. Souvent, ils étaient victimes de traite d'enfants. Plus de 1000 enfants, originaires pour la plupart du Bangladesh, de la Mauritanie, du Pakistan et du Soudan ont été reconduits dans leurs pays d'origine respectifs avec le soutien de l'UNICEF et ont retrouvé leurs familles.

**L'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, se mobilise depuis 1946 de manière systématique et continue pour améliorer durablement les conditions de vie des enfants. L'instruction, la santé et l'alimentation ainsi que la protection des enfants contre les abus, l'exploitation, la violence et le sida font partie de ses tâches centrales. La Convention relative aux droits de l'enfant est à la base des progrès. L'UNICEF assure son financement uniquement grâce à des contributions volontaires.**

**Informations concernant la traite d'enfants dans le monde:**  
[www.childtrafficking.org](http://www.childtrafficking.org).

**Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF:** [www.unicef-irc.org](http://www.unicef-irc.org).

**Autres Fact Sheets d'UNICEF Suisse:** «La traite d'enfants et la Suisse», «L'adoption internationale» et «Traite d'enfants : qui menace-t-elle?».

## **Comité suisse pour l'UNICEF**

Baumackerstrasse 24

8050 Zurich

Téléphone +41 (0)44 317 22 66

Fax +41 (0)44 317 22 77

[info@unicef.ch](mailto:info@unicef.ch)

[www.unicef.ch](http://www.unicef.ch)

Compte postal pour les dons: 80-7211-9